



**AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE**

**A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Personne morale de droit public qui a passé le marché :  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
CD 118  
91978 COURTABOEUF CEDEX  
Tel : 01.64.53.30.00

Titulaire du marché objet du présent avenant :

VEOLIA  
**/OTUS SNC**  
28 Bd Pesaro  
TSA 67779  
92739 NANTERRE Cedex

Imputation budgétaire : SECTEUR PUBLIC – SECTION FONCTIONNEMENT

Numéro du marché : 17-01/09

Date de notification: 23 novembre 2009

Objet du marché : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Durée du marché : Il débute à sa date de notification et s'achève le 31 décembre 2017 (8 ans), sachant que les prestations de collecte commencent le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Forme du marché : Le marché est mixte : il comprend des prix forfaitaires ainsi que des prix unitaires. S'agissant de la partie du marché qui s'exécute par l'émission de bons de commande, aucun minimum ni maximum n'est fixé.

**B. PREAMBULE**

Afin de préparer le nouveau marché de collecte, le SIOM a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage. La date de publication envisagée était alors fixée au mois de mai. Or, deux événements sont survenus dans le cadre du travail mené par l'AMO, la société Naldeo, et amènent aujourd'hui à envisager de prolonger la durée initiale du marché de collecte 17-01/09.

Tout d'abord, l'étude initiale de l'AMO a démontré que des économies substantielles pouvaient être effectuées sur la prestation de collecte en porte à porte moyennant une diminution des fréquences de collecte et une modification des circuits et jours de collecte. Il était cependant nécessaire de réaliser des missions complémentaires de suivi de collecte, ces missions devant se dérouler fin juin-début juillet et en septembre pour éviter les périodes creuses (vacances scolaires).

En outre, le SIOM a été informé début juin du départ impromptu du chef de projet de l'AMO dédié au marché du SIOM, le remplacement ne pouvant être effectué qu'à partir de juillet.

Au vu de ces éléments, le SIOM ne pouvait publier le nouveau marché de collecte dans des délais permettant le début des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### C. OBJET

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2018 inclus afin d'assurer la continuité de service public jusqu'à l'attribution du nouveau marché de collecte.

#### D. CONDITIONS FINANCIERES

Le marché est sans mini ni maxi. Les prestations continuent à s'exécuter dans les conditions prévues au marché 17-01/09. Les prix sont révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément aux dispositions du marché. Le coût de la prolongation de 4 mois est estimé à 3 611 000€ HT, soit 4.60% du montant total prévisionnel du marché sur 8 ans.

#### E. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

#### F. SIGNATURES

A Villejust, le

Pour le titulaire,

Pour le SIOM,

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**